



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mil onze, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le neuf novembre deux mil onze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. CAPO-CANELLAS, **Maire**
M. CONTY, Mme GITENAY, M. CATHELIN, M. GODARD, Mme RIOU, M. LUCAS, M. DILIEN **Adjoint au Maire**
Mme LOPEZ, M. JENNÉ, Mme GIABICANI, M. LAFIN, M. ROBERT, M. DESRUMAUX, M. SCHEINERT, Mme ROUE, Mme MARCHOIS, Mme AZIZOUDINE, M. FEREDJ, M. MAGAMOOTOO, Mme KILO, Mme BAHUON, M. GARRIGUE **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

Mme TROUSSELLE-PICCO Adjointe au Maire à M. CAPO-CANELLAS Maire, Mme BLAT-VIEL Adjointe au Maire à Mme RIOU Adjointe au Maire, Mme NILAVANNANE Conseillère Municipale à M. SCHEINERT Conseiller municipal, M. MAHON Conseiller municipal à Mme KILO Conseillère municipale

ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTY, M. BOURGAREL, Mme RAMJAN, M. HONNORATY, M. DURAND, Mme MORCLETTE Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : M. CATHELIN Adjoint au Maire

OBJET : Institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement



Objet : Institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.331-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR : 27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention

Article unique : DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit.

Et ont signé les membres présents.



Vincent CAPO-CANELLAS

Maire

Le Bourget le : 24 NOV. 2011
Certifié exécutoire par le Maire.
compte tenu de la réception en
Préfecture le 23 NOV. 2011
et de la publication le 18 NOV. 2011



Le Maire